

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, répond à cette obligation.

Le projet de budget 2022 présenté lors du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie du 7 avril 2022, consolidé, s'élève à 56 723 305,49 € en section de fonctionnement et à 71 170 076,60 € en section d'investissement.

Le programme d'investissement, qui s'inscrit dans la prévision pluriannuelle définie par l'assemblée délibérante, prend notamment en compte :

- La rénovation et l'extension des réseaux d'eaux pluviales urbaines,
- La réalisation de nouveaux itinéraires cyclables,
- La construction d'un nouvel équipement administratif,
- Les orientations du PLH relatives au soutien à la production de logements locatifs publics et à la rénovation énergétique de l'habitat,
- La poursuite du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le financement de ces investissements s'effectue sans recourir à une augmentation de la fiscalité.

Le budget 2022 est donc construit à taux fiscaux constants.

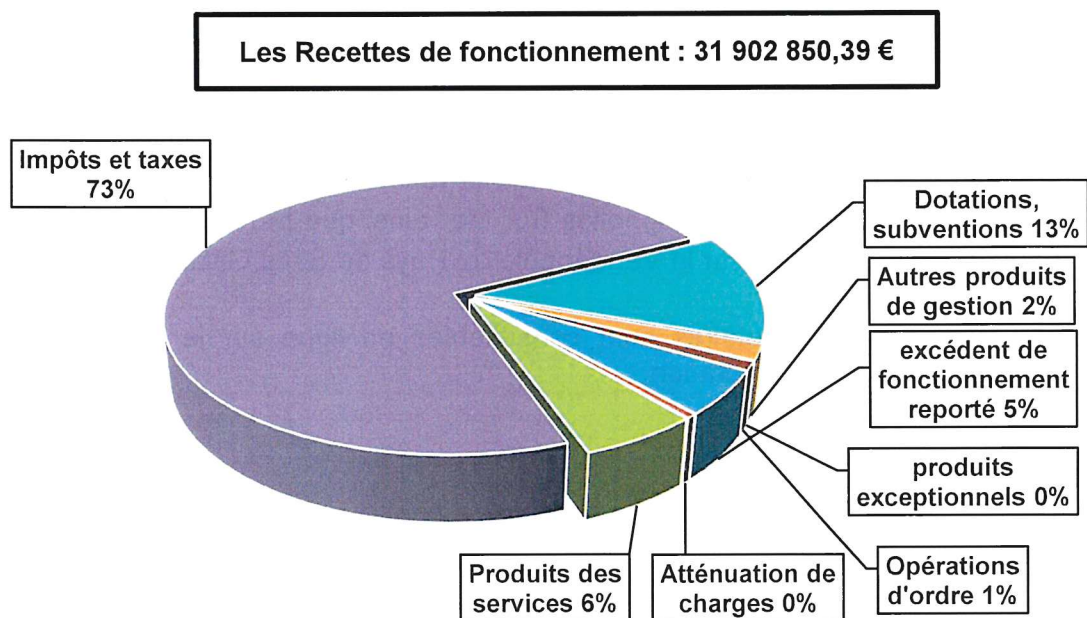
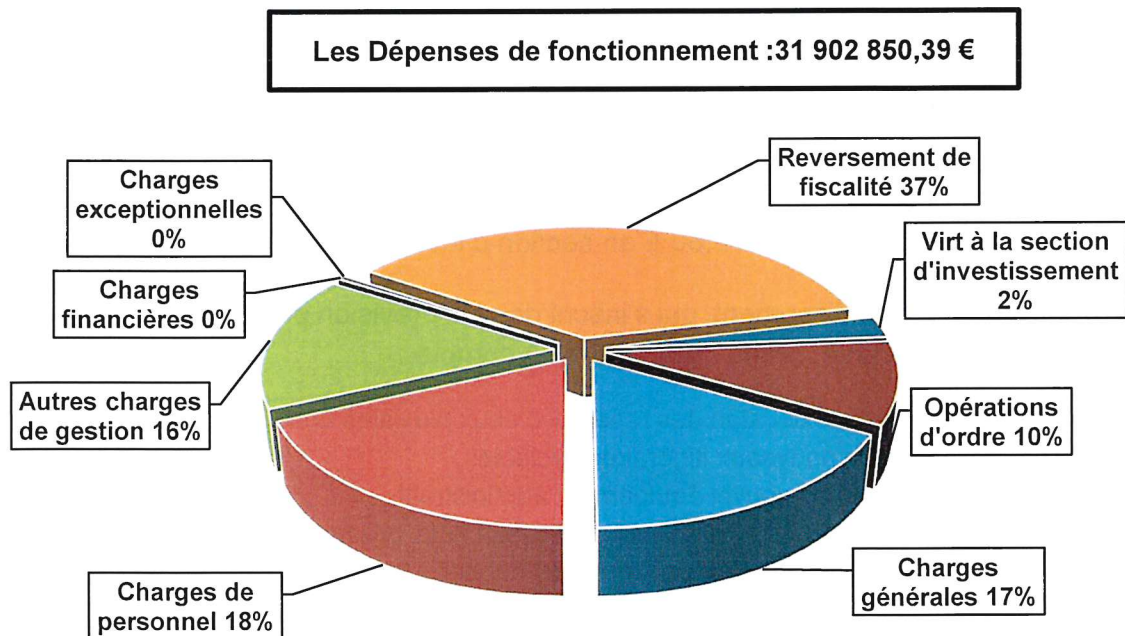
Inscrits au sein de ses budgets annexes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie poursuit la construction de la nouvelle station d'épuration sur la commune de Givrand et a programmé la réhabilitation des déchèteries de Saint-Hilaire de Riez, Coëx et Brétignolles Sur Mer ainsi que la réalisation d'une nouvelle pépinière d'entreprises sur le Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Les documents budgétaires sont consultables en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Budget primitif 2022

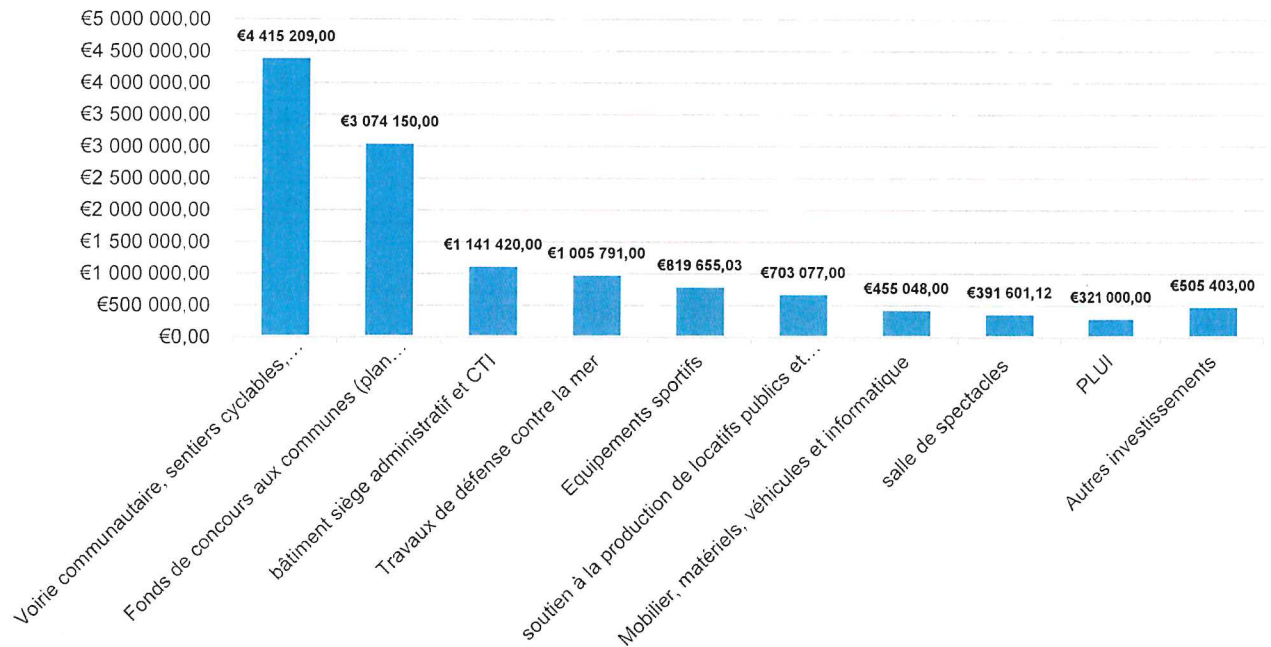
- Le budget principal

Section de Fonctionnement

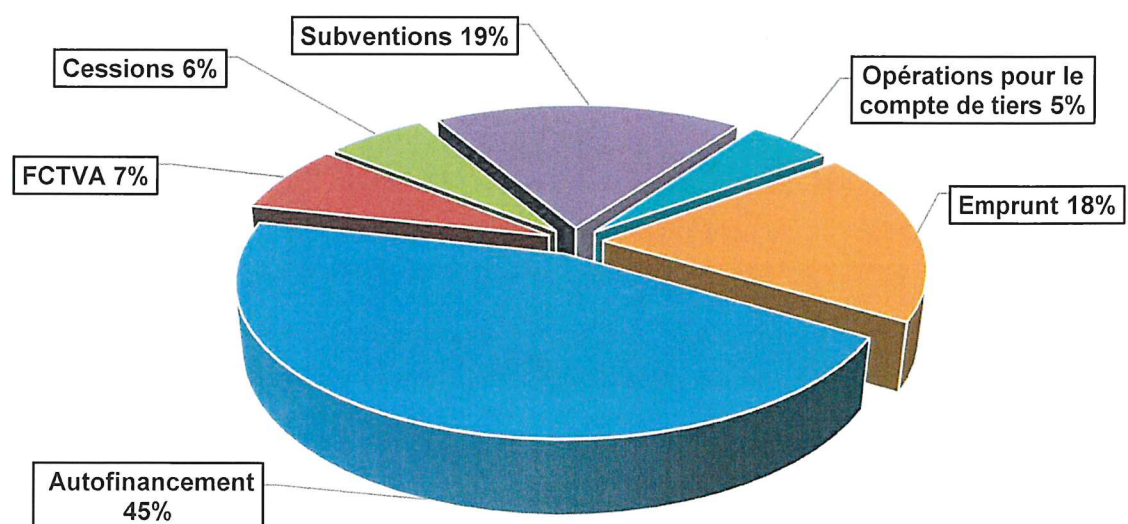


Section d'Investissement

Les Dépenses d'Investissement : 12 832 354,15 €



Les Recettes d'Investissement : 15 286 402,15 €



Les principaux ratios :

Désignation	Valeurs BP 2022	Moyenne nationale (source DGFIP chiffres 2020)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	216,12 €	367,00 €
Produit des impositions directes/population	203,07 €	184,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	241,64 €	437,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	171,14 €	89,00 €
Encours de dette/population	185,70 €	264,00 €
DGF/population	32,88 €	74,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	35%	40%
Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	97%	89%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	71%	20%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	77%	60%

- Les budgets annexes

Budgets annexes	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Budget annexe REOMI	7 019 951,95 €	10 289 477,86 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT	3 056 272,50 €	831 929,00 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE	34 902 232,89 €	8 277 710,00 €
Budget annexe SPANC	0,00 €	162 575,24 €
Budget annexe PORTS du Pays de St Gilles Croix de Vie	4 114 983,00 €	1 010 116,00 €
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	5 126 162,37 €	3 839 665,00 €
Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière	248 924,74 €	297 044,00 €
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	1 415 147,00 €	111 938,00 €
TOTAL	55 883 674,45 €	24 820 455,10 €

Les taux d'imposition

- Taxe d'habitation : 9,96%
- Taxe foncière sur le bâti : 2,56%
- Taxe foncière sur le non bâti : 1,86 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 23,05%

L'épargne

- ♦ La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) : 1 913 207 €
- ♦ La Capacité d'Autofinancement Nette (CAN) : 528 807 €

L'endettement

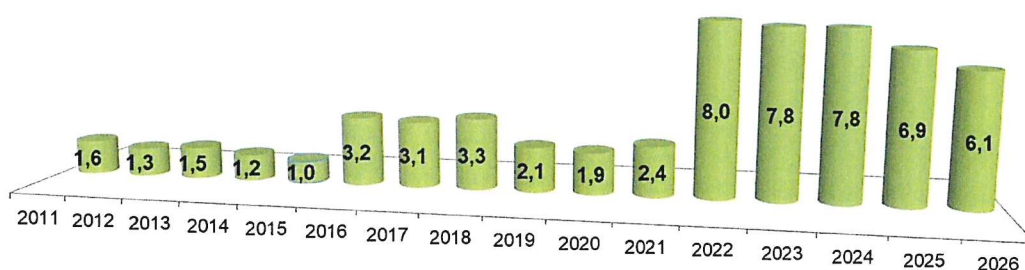
- ♦ Budget Principal :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2022	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget Principal	13 924 115,54 €	1,10 %	19 ans	11

- ♦ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2022	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget Assainissement Régie	3 529 133,88 €	1,77 %	8 ans	17
Budget Annexe Assainissement	1 571 091,96 €	3,42 %	17 ans	4
budget annexe PORTS	1 391 048,67 €	3,00 %	9 ans	8
Budget Annexe Ensemble	196 830,78 €	4,18 %	3 ans	1
Budget Annexe REOMI	200 000,00 €	0,71 %	5 ans	1
Budget Annexe Pépinière	57 097,04 €	4,66 %	1 ans	1

- ♦ La Capacité de désendettement prévisionnelle :



Projets majeurs financés sur la période :

- Voirie et eaux pluviales : 13 250 000 €
- Travaux de défense contre la mer : 6 200 000 €
- Très haut débit : 3 435 000 €
- Pistes cyclables : 4 102 000 €
- Extension siège administratif : 3 445 000 €
- Soutien dans le cadre de l'OPAH et la PTRE : 2 120 000 € TTC
- Fonds de concours au titre du plan de soutien aux communes : 1 750 000 €